



Stat'ur conjoncture mai 2024 - N°382

La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2024

Au premier trimestre 2024, les effectifs salariés du secteur privé de fin de trimestre progressent de 0,3 %, soit + 65 500 postes, après le léger repli du quatrième trimestre 2023 (- 0,1 %). Ils progressent ainsi de 0,6 % sur un an (+ 122 900 postes), soit un rythme légèrement supérieur à celui observé le trimestre précédent (+ 0,5 %) mais nettement plus faible que celui enregistré un an plus tôt (+ 1,7 %). Depuis le dernier trimestre 2019, juste avant la crise sanitaire, 1,22 million de postes ont été créés dans le secteur privé.

Le salaire moyen par tête (SMPT) rebondit nettement ce trimestre (+1,6%) après une hausse assez modérée au trimestre précédent (+ 0,3 %). Sur un an, le SMPT – calculé à partir des éléments de rémunération soumis à cotisations sociales s'accroît de 3,2 %, En comparaison, les prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages augmentent de 2,6 % sur un an. Le pouvoir d'achat du SMPT gagne ainsi 0,6 point sur un an. A l'inverse de ce qui était constaté au trimestre précédent, l'intégration des primes exceptionnelles freine nettement l'évolution du SMPT sur le trimestre (+ 0,3 %, après + 1,4 %), le montant trimestriel des primes (0,50 milliard d'euros) étant nettement plus faible qu'au quatrième trimestre 2023 (2,67 milliards d'euros). L'évolution du SMPT sur un an (+2,7 %) est aussi plus faible en prenant en compte les primes, leur montant étant globalement moins élevé qu'au premier trimestre 2023 (1,23 milliard d'euros).

En conséquence, la masse salariale soumise à cotisations sociales progresse de 1,8 % au premier trimestre 2024, après + 0,5 % au trimestre précédent, portant à + 3,9 % son évolution sur un an. La prise en compte des primes exceptionnelles porte l'évolution trimestrielle de la masse salariale à + 0,5 % et son évolution sur un an à + 3,4 %.

Les effectifs intérimaires sont quasiment stables ce trimestre (-0,1 %, soit -700 postes), après -1,6 %. Sur un an, ils diminuent de 4,7 %. Hors intérimaires, les effectifs salariés progressent de +0,3 % (+66 200 postes), après avoir été stables au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 0,8 %.

Les effectifs salariés de l'industrie continuent leur progression ce trimestre (\pm 0,2 % après \pm 0,3 %). Ils augmentent de 1,0 % sur un an, soit une création nette de 32 900 postes.

Les effectifs salariés de la construction sont à nouveau en baisse ce trimestre : - 0,6 %, après - 0,2 %. Ils diminuent de 1,3 % sur un an, soit 9 300 postes de moins qu'au premier trimestre 2023.

Dans le tertiaire hors intérimaires les effectifs salariés croissent de 0,5 % au premier trimestre (+ 69 000 postes), après - 0,1 % au trimestre précédent. Sur un an, le secteur reste bien orienté (+ 1,0 %, soit + 148 400 postes) bien que la hausse soit nettement plus faible que celle constatée un an auparavant (+ 2,1 %).

Au premier trimestre 2024, les effectifs salariés progressent dans l'ensemble des régions.

Au premier trimestre 2024, la progression des effectifs est en grande partie portée par celle des salariés de moins de 30 ans (+ 1,4 %). Les effectifs salariés de 55 ans ou plus restent en hausse (+ 0,1 % après + 1,2 %), portant à + 3,2 % leur évolution sur un an, soit 107 100 postes créés. Ce trimestre, les effectifs salariés des CDD hors alternance rebondissent (+ 2,5 %), interrompant une série de quatre trimestres consécutifs de baisse.

AVERTISSEMENT: Pour la première fois, cette publication intègre une déclinaison de l'évolution des effectifs salariés selon les caractéristiques des salariés (sexe, âge, statut d'emploi).

TABLEAU 1

masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2024 (a)

	Niveau		Glisseme	nt trimest	riel (en %))	Glissement
	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	annuel (en %) 2024T1
Masse salariale (en Md€)	180,5	2,4	0,9	0,6	0,5	1,8	3,9
wasse salahare (en wae)	181,0 ^(b)	0,9 ^(b)	0,6 ^(b)	0,6 ^(b)	1,7 ^(b)	0,5 ^(b)	3,4 ^(b)
Effectifs salariés fin de trimestre (en millions)	20,3	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,3	0,6
Effectifs salariés moyens (en millions)	20,3	0,3	0,2	0,0	0,2	0,2	0,7
Salaire mensuel moyen par tête	2 969	2,1	0,6	0,7	0,3	1,6	3,2
(en €)	2977 ^(b)	$0,6^{(b)}$	$0,4^{(b)}$	$0,6^{(b)}$	1,4 ^(b)	$0,3^{(b)}$	2,7 ^(b)
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages		1,4	1,5	0,7	0,1	0,4	2,6

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires), Insee (IPC)

(a) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (cf. sources et méthodologie).

(b) y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid (encadré 4). Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

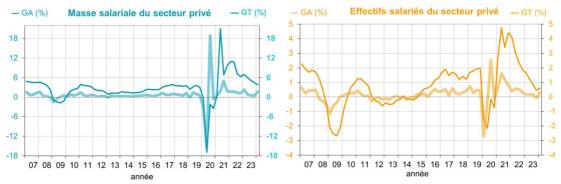
Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique (cf. Sources et méthodologie).

Stat'ur N°382 – mai 2024



GRAPHIQUES 1

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 2

Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique

		Ma	asse s	alaria	le 🕒						Effectifs	salar	iés 👢					SMPT				
Grands secteurs	Niveau (Md€)		Evoluti	ons en GT	pource	entage	GA	Niveau (milliers)	Evoluti sur 3		milliers sur 1 an		Evolution	ons en GT	pourc	entage	GA	G (%		GA (%)	Niveau moyen (€)	
Secieurs	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2024 T1	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2024 T1	
Industrie	33,2	2,4	1,4	0,6	1,3	1,9	5,2	3 171	9,2	6,5	32,9	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	1,0	0,8	1,6	4,1	3 494	
Construction	12,0	3,0	0,4	0,0	0,2	0,0	0,7	1 632	-3,8	-9,3	-20,9	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,6	-1,3	0,4	0,4	1,7	2 443	
Tertiaire	135,4	2,3	0,8	0,7	0,4	1,9	3,8	15 487	-20,9	68,3	110,9	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,4	0,7	0,1	1,6	3,0	2 917	
Tertiaire hors intérimaires	129,7	2,4	0,8	0,8	0,4	2,0	4,1	14 731	-8,3	69,0	148,4	0,3	0,3	0,3	-0,1	0,5	1,0	0,1	1,7	2,9	2 939	
Intérimaires	5,6	1,3	-0,6	-1,3	-0,7	0,2	-2,4	756	-12,6	-0,7	-37,5	-2,1	-1,2	-1,9	-1,6	-0,1	-4,7	0,5	0,8	3,7	2 485	
Total	180,5	2,4	0,9	0,6	0,5	1,8	3,9	20 290	-15,5	65,5	122,9	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,3	0,6	0,3	1,6	3,2	2 969	
Total hors intérimaires	174,9	2,4	0,9	0,7	0,6	1,8	4,1	19 534	-2,9	66,2	160,4	0,3	0,2	0,3	0,0	0,3	0,8	0,3	1,6	3,1	2 988	

^{*} SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au premier trimestre 2024, les effectifs salariés augmentent de 0,3 % après le léger recul au dernier trimestre 2023

Au premier trimestre 2024, les effectifs salariés du secteur privé mesurés en fin de trimestre rebondissent après la légère contraction observée au quatrième trimestre 2023 (- 0,1 %) : ils progressent de 0,3 %, soit 65 500 postes de plus. Sur un an, ils augmentent de 0,6 % (122 900 postes créés), un rythme légèrement supérieur à celui observé au trimestre précédent mais nettement plus faible que celui enregistré un an plus tôt (+1,7 %, graphiques 1).

Les effectifs salariés hors intérimaires gagnent 66 200 postes sur le trimestre (+ 0,3 %) après un quatrième trimestre 2023 stable. Sur un an, ils augmentent de 0,8 % (+ 160 400 postes), comme au quatrième trimestre 2023.

Au premier trimestre 2024, les effectifs intérimaires tendent à se stabiliser (-0,1 % soit -700 postes de moins), après quatre trimestres de baisses comprises entre -1,2 % et -2,1 %. Sur un an, le nombre de postes intérimaires se contracte fortement : -4,7 %, soit une destruction nette de 37 500 postes.

Dans l'industrie, les effectifs salariés croissent toujours (+0.2%), à un rythme qui varie peu depuis 3 ans (entre +0.2% et +0.5%). 6 500 postes ont ainsi été créés au cours du premier trimestre, portant à 32 900 les créations de postes sur un an (+1.0%), graphique 3 et tableau 2).

Dans la construction, les effectifs salariés poursuivent la baisse entamée en début d'année 2023, à un rythme particulièrement marqué ce trimestre (- 0,6 % après - 0,2 %). Le secteur perd

9 300 postes sur le trimestre et 20 900 sur un an (-1,3 %, graphique 5 et tableau 2).

Dans le tertiaire hors intérimaires (*graphique 6* et *tableau 2*), les effectifs salariés progressent au premier trimestre de 0,5 %, soit 69 000 créations nettes. Ils augmentent de 1,0 % sur un an (+ 148 400 postes).

Au premier trimestre 2024, la progression des effectifs salariés est en grande partie portée par les jeunes salariés (+ 74 000 postes pour les moins de 30 ans, soit + 1,5 %, *encadré 1*). Les salariés de 55 ans ou plus restent en hausse (+ 4 800 postes, soit + 0,1 % après + 1,2 %) et ceux d'âge intermédiaire restent en légère baisse (- 13 300 postes pour les 30 - 54 ans, soit - 0,1 % après - 0,3 %). Sur un an, la hausse des effectifs salariés est la plus forte pour les 55 ans ou plus (+ 3,2 %, soit + 107 100 postes).

Par ailleurs, sur le trimestre les effectifs salariés sont stables pour les CDI (- 2 200 postes, soit - 0,0 %), après + 0,2 %. Ils progressent notamment pour les CDD hors alternance (+ 49 100 postes, soit + 2,6 %) et les alternants (+ 19 900 postes, soit + 2,1 %). Sur un an, les CDI portent l'essentiel de la hausse des effectifs (+ 116 200 postes, soit + 0,7 %) tandis que les CDD hors alternance sont stables (+ 800 postes, soit + 0,0 %) et le nombre de salariés en alternance augmente de manière soutenue (+ 3,9 %, soit + 38 200 postes).

Sur le trimestre comme sur un an, les effectifs salariés des femmes augmentent un peu plus que ceux des hommes (respectivement + 36 200 postes et + 29 300 postes sur le trimestre, et respectivement + 68 800 postes et + 54 100 postes, soit + 0,8 % et + 0,5 %, sur un an).



ENCADRÉ 1

Evolutions des effectifs salariés du secteur privé selon les caractéristiques individuelles

	Effectifs salariés Niveau Evolutions en milliers Evolutions en pourcentage Contributions au												
	Niveau	Evolu	tions en n	nilliers		Evol	utions en	pourcen	tage		Contribut	ions au	
Caractéristiques individuelles	(milliers)	sur 3	mois	sur 1 an			GT			GA	GT	GA	
	2024 T1	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2024 T1	2024 T1	
Sexe													
Femmes	8 948	-1,6	36,2	68,8	0,2	0,1	0,3	0,0	0,4	0,8	0,2	0,3	
Hommes	11 341	-13,8	29,3	54,1	0,2	0,3	0,1	-0,1	0,3	0,5	0,1	0,3	
Âge													
Moins de 30 ans	5 146	-22,1	74,0	56,8	1,1	0,2	-0,1	-0,4	1,5	1,1	0,4	0,3	
30-54 ans	11 716	-33,5	-13,3	-41,1	-0,2	0,0	0,1	-0,3	-0,1	-0,3	-0,1	-0,2	
55 ans ou plus	3 427	40,2	4,8	107,1	0,1	0,9	1,0	1,2	0,1	3,2	0,0	0,5	
Statut d'emploi					-								
Emploi à durée indéterminée (CDI)	16 499	26,2	-2,2	116,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,0	0,7	0,0	0,6	
Contrat à durée déterminée (CDD) hors alternance	1 948	-31,6	49,1	0,8	0,1	-0,3	-0,5	-1,6	2,6	0,0	0,2	0,0	
Alternance	989	0,4	19,9	38,2	2,0	2,3	-0,4	0,0	2,1	4,0	0,1	0,2	
Intérim	756	-12,6	-0,7	-37,5	-2,1	-1,2	-1,9	-1,6	-0,1	-4,7	0,0	-0,2	
Autres	97	2,1	-0,7	5,1	1,1	1,7	2,3	2,2	-0,7	5,5	0,0	0,0	
Total	20 290	-15,5	65,5	122,9	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,3	0,6	0,3	0,6	

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires), Insee (CVS)

Les effectifs salariés progressent de 0,2 % dans l'industrie ce trimestre (*graphiques 2*). Cette évolution est principalement portée par les salariés de moins de 30 ans et les CDI. Les femmes y contribuent un peu plus que les hommes.

La diminution de 0,6 % des effectifs salariés dans la construction est aussi principalement portée par les CDI. Les effectifs diminuent dans les tranches d'âge des 30-54 ans (- 0,9 %) et des plus de 55 ans (- 0,9 %) tandis qu'ils progressent pour les moins de 30 ans (+ 0,4 %).

L'augmentation des effectifs dans le tertiaire (+ 0,4 %) est due à parts égales aux hausses des effectifs masculins et des effectifs féminins, et est essentiellement portée par les salariés de moins de 30 ans (+ 1,6 %). Les contrats à durée déterminée hors alternance (+ 3,1 %) constituent la majeure partie de l'évolution, à hauteur de 0,3 point de pourcentage.

Graphiques 2 - déclinaison des glissements trimestriels des principaux secteurs d'activité selon le sexe, l'âge et le statut d'emploi *



^{*} Le détail des évolutions est disponible sur urssaf.org.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires), Insee (CVS)



Le SMPT rebondit fortement

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, augmente de 1,8 % au premier trimestre 2024, après + 0,5 % au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 3,9 % (après + 4,5 % au quatrième trimestre 2023).

La croissance de la masse salariale sur le trimestre est portée notamment par l'augmentation du salaire moyen par tête (SMPT), qui progresse de 1,6 % ce trimestre alors qu'il n'avait que très faiblement crû au dernier trimestre 2023 (+ 0,3 %). Les effectifs trimestriels moyens continuent quant à eux d'augmenter sur un rythme identique aux trimestres passés (+ 0,2 %).

Sur un an, le SMPT s'accroît de 3,2 %, après + 3,7 %. Sur la période, il bénéficie des revalorisations du Smic entrées en vigueur en mai 2023 (+ 2,2 %) et au 1^{er} janvier 2024 (+ 1,1 %) et de leur diffusion sur la distribution des salaires.

L'indice des prix à la consommation (hors tabac) de l'ensemble des ménages augmente quant à lui de 0,4 % sur le trimestre (tableau 1). Sur un an, son évolution est désormais inférieure à celle du SMPT (+ 2,6 %).

La prise en compte des primes exceptionnelles (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat — Pepa — jusqu'au premier trimestre 2022 et prime de partage de la valeur — PPV — à partir du troisième trimestre 2022) réduit nettement les évolutions du SMPT sur le trimestre (+ 0,3 %) et sur un an (+ 2,7 %). En effet, le montant des primes versé au premier trimestre 2024 (0,50

milliard d'euros) est très inférieur aux montants distribués au quatrième trimestre 2023 (2,67 milliards d'euros au dernier trimestre 2023 et au premier trimestre 2023 (1,23 milliard d'euros). La diminution est très nette dans les entreprises de grande taille, probablement en raison de la modification des règles d'exonération (*encadré 4*).

La hausse des effectifs se poursuit dans l'industrie

Au cours du premier trimestre 2024, les entreprises industrielles ont versé 33,2 milliards d'euros à leurs salariés, soit un peu plus de 18 % de la masse salariale globale. Elle augmente de manière plus dynamique par rapport au trimestre précédent (+ 1,9 % après + 1,3 %). Sur un an, elle augmente de 5,2 %.

Les effectifs salariés de l'industrie continuent de progresser au premier trimestre 2024 : +0,2 %, après +0,3 % aux deux trimestres précédents. Ils augmentent de 1,0 % sur un an.

Les effectifs restent en hausse dans la plupart des secteurs. Ils sont particulièrement dynamiques dans l'industrie pharmaceutique (+ 0,9 %, soit + 800 postes), les industries agro-alimentaires (+ 0,5 %, soit + 3 100 postes), l'industrie du meuble (+ 0,5 %, soit + 1 500 postes), la production et distribution d'électricité, gaz et air conditionné (+ 0,6 %, soit + 1 000 postes).

La fabrication de matériel de transport reste en progression ce trimestre (+ 0,6 %). Sa croissance est portée par le secteur de la fabrication d'autres matériels de transport (+ 1,3 %) tandis

GRAPHIQUES 3

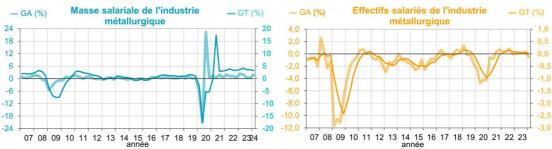
glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie



GRAPHIQUES 4

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs industriels





Source : Urssaf



que le secteur de l'industrie automobile continue de perdre des effectifs (- 0,2 % sur le trimestre et - 1,4 % sur un an).

Les effectifs baissent en revanche dans les industries extractives (- 0.8 %, après + 0.3 %), l'industrie du plastique (- 0.6 % après - 0.2 %) et celle du bois et papier (- 0.6 % après - 0.4 %).

Le salaire moyen par tête de l'industrie croît de 1,6 % ce trimestre et de 4,1 % sur un an, s'établissant ainsi à 3 494 euros.

La baisse des effectifs de la construction s'amplifie

Les entreprises du secteur de la construction ont versé 12,0 milliards d'euros à leurs salariés au premier trimestre 2024 (6,6 % de la masse salariale globale), comme au trimestre précédent. Sur un an, cette masse salariale est en hausse de 0,7 %.

En lien avec la nette réduction du nombre de permis de construire délivrés, les mises en chantier sont orientées à la baisse, pesant négativement sur l'évolution des effectifs du secteur depuis plusieurs trimestres. Au premier trimestre 2024, ils se contractent davantage (- 0,6 %, soit - 9 300 postes, après - 0,3 % et - 0,2 % les deux trimestres précédents), prolongeant leur baisse sur cinq trimestres. Sur un an, les effectifs décroissent de 1,3 % (- 20 900 postes).

Les effectifs diminuent une nouvelle fois nettement dans la construction de bâtiments (- 1,3 % sur le trimestre, - 4,5 % sur un an) et de façon plus mesurée dans le secteur des travaux

de construction spécialisés (- 0.6%, - 1.1% sur un an). Seul le génie civil est légèrement en hausse sur le trimestre (+ 0.2%) et sur un an (+ 0.8%).

Le salaire moyen par tête de la construction s'élève à 2 440 euros au premier trimestre 2024. Il augmente de 0,4 % sur le trimestre et de 1,7 % sur un an.

Les effectifs rebondissent dans le tertiaire

Les entreprises du secteur tertiaire hors intérimaires ont versé 129,7 milliards d'euros au premier trimestre 2024. La masse salariale accélère, l'évolution passant de + 0,4 % au trimestre précédent à + 2,0 % ce trimestre, portant à + 4,1 % la hausse sur un an. La masse salariale du secteur intérimaire représente quant à elle 5,6 milliards d'euros. Elle augmente après trois trimestres consécutifs de baisse (+ 0,2 % sur le premier trimestre 2024), portant à - 2,4 % son évolution sur un an.

Les effectifs du secteur tertiaire hors intérimaires rebondissent ce trimestre (+ 0,5 %, après - 0,1 % au précédent trimestre). Ils continuent de progresser sur un an (+ 1,0 %), mais sur un rythme bien inférieur à celui constaté l'année précédente (la croissance annuelle était de + 2,0 % au premier trimestre 2023).

Les effectifs intérimaires sont quasiment stables au premier trimestre 2024 (- 0,1 %), soit - 700 postes, après - 1,6 % au trimestre précédent. Sur un an, les effectifs sont en nette baisse : - 4,7 % (- 37 500 postes).

GRAPHIQUES 5

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction

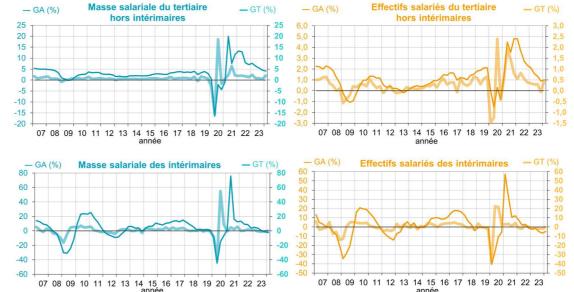




Source : Urssaf

GRAPHIQUES 6

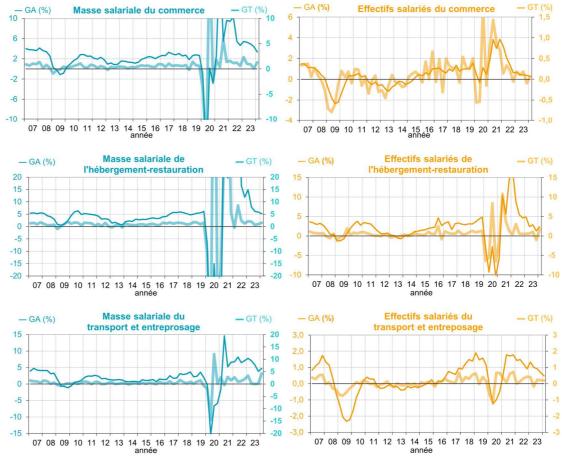
glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du tertiaire





GRAPHIQUES 7

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs du tertiaire



Source : Urssaf

Sur l'ensemble du secteur tertiaire, l'effectif salarié croît de 0,4 % au premier trimestre 2024 (+ 68 300 postes). Il augmente de 0,7 % sur un an (après + 0,5 %), soit 110 900 postes supplémentaires.

Les effectifs de l'hébergement-restauration enregistrent une hausse marquée de 1,6 % au premier trimestre 2024, après -1,0 %, soit 21 400 postes créés. Les effectifs progressent sensiblement dans la restauration (+ 1,5 %, soit + 15 500 postes) et l'hébergement (+ 2,0 %, soit + 6 000 postes). La masse salariale de l'ensemble du secteur progresse de 1,6 % ce trimestre et de 5,2 % sur un an.

Dans l'administration publique, les effectifs progressent de 1,1 % au premier trimestre, après une stabilité au trimestre précédent.

Les effectifs salariés du secteur des activités récréatives rebondissent de 1,0 % au premier trimestre, après une baisse de 0,3 % au trimestre précédent.

Les effectifs des activités de soutien administratif progressent de 0,7 % ce trimestre (+ 16 600 postes), après - 0,7 % au dernier trimestre de l'année précédente.

Dans le secteur de l'action sociale, de l'hébergement médicosocial, ainsi que dans les activités pour la santé humaine, les effectifs continuent leur croissance, avec une augmentation de 0,7 % ce trimestre, après des hausses respectives au précédent trimestre de 0,4 % et 0,5 %.

Le secteur de l'éducation est toujours bien orienté ce trimestre avec une hausse de 0,4 % (+ 1 600 postes), supérieure à celles

des trimestres précédents. Et le secteur des activités juridiques, conseil et ingénierie affiche une croissance stable de 0,4 %.

Dans le commerce, les effectifs salariés croissent de 0,1 % au premier trimestre (+ 2 300 postes), après une baisse de 0,1 % le trimestre précédent. Le commerce et la réparation automobile continue quant à lui de créer des postes ce trimestre (+ 0,5 %, soit + 2 400 postes). Le commerce de détail se stabilise après - 0,3 % au quatrième trimestre alors que le commerce de gros continue de perdre des postes (- 0,1 %, soit - 600 postes). La masse salariale de l'ensemble du secteur augmente de 1,3 % au premier trimestre et de 3,4 % sur un an.

Les effectifs du secteur des activités informatiques continuent de diminuer ce trimestre : - 0,1 % (- 600 postes), après - 0,2 %.

Ce trimestre, le secteur des télécommunications continue de perdre des effectifs au même rythme : - 0,8 % (- 1 000 postes). Sur un an, la baisse atteint 3,0 %.

Les activités immobilières enregistrent une nouvelle contraction d'effectifs : - 1,1 %, soit - 3 000 postes, après - 1,0 % au dernier trimestre 2023. Sur un an, la baisse des effectifs est de - 4,2 %.

Les effectifs salariés du secteur associatif progressent fortement ce trimestre : + 1,1 %, soit + 19 100 postes créés, après + 0,1 % au trimestre précédent.

Dans le tertiaire, le salaire moyen par tête augmente ce trimestre de 1,6 % après une quasi-stagnation de 0,1 % au trimestre précédent. Il atteint désormais 2 917 euros, en hausse de 3,0 % sur un an.



<u>TABLEAU 3</u> évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par secteurs d'activité détaillés

		Ma	sse sa	alarial	e L	×				Eff	ectifs s	alariés	s 🕒	*					SM	PT	
	Niveau		Evolution	ons en l	pource	ntage		Niveau	Evolut	ions en	milliers	Е	volutio	ns en	pource	entage	9	G ⁻	Т	GA	Niveau moyen
Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	(Md€)	2022	2022	GT	0000	2004	GA	(milliers)	sur 3		sur 1 an	2002	0000	GT	2022	2024	GA	(%		(%)	(€)
(IVAOLOO efficile)	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2024 T1	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2024 T1
BZ Industries extractives	0,2	4,4	-5,6	3,2	0,8	2,3	0,5	20,8	0,1	-0,2	-0,2	-0,4	-0,4	0,1	0,3	-0,8	-0,8	0,7	2,3	1,0	3 464
CA Industries agro-alimentaires	4,6	2,3	0,9	1,1	0,6	2,6	5,3	585,7	2,0	3,1	6,8	0,1	0,2	0,1	0,3	0,5	1,2	0,2	2,1	4,2	2 604
CB Habillement, textile et cuir	0,9	2,8	1,5	1,0	0,6	1,6	4,8	110,3	0,2	-0,3	1,2	0,6	0,7	0,5	0,2	-0,3	1,1	0,0	1,5	3,1	2 843
CC Bois et papier	1,4	0,9	0,9	-0,3	0,3	0,7	1,6	158,7	-0,7	-0,9	-3,1	-0,3	-0,5	-0,4	-0,4	-0,6	-1,9	0,6	1,2	3,4	2 985
CD Cokéfaction et raffinage	0,1	0,5	3,0	-0,4	1,3	2,3	6,2	8,8	0,0	0,0	0,1	-0,5	0,1	0,6	0,3	0,1	1,1	0,7	2,1	5,4	5 382
CE Industrie chimique	2,0	2,4	1,0	0,5	0,9	1,2	3,6	151,0	0,1	0,2	1,3	0,1	0,4	0,2	0,1	0,1	0,9	0,5	1,3	2,9	4 357
CF Industrie pharmaceutique	1,2	6,3	1,0	1,8	0,2	2,5	5,6	87,1	0,8	0,8	3,3	1,1	0,9	1,1	0,9	0,9	3,9	-0,8	1,4	1,8	4 589
CG Industrie des plastiques	2,5	1,8	2,1	-1,3	1,4	-0,3	2,0	249,1	-0,4	-1,5	-3,4	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,6	-1,3	1,5	0,2	3,3	3 288
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,6	1,9	1,7	0,2	0,4	1,5	3,9	374,5	0,3	-0,4	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,1	0,1	0,1	1,7	3,8	3 173
CI Fab. de produits informat., électroniques et optiques	1,8	2,4	1,5	1,5	1,5	2,2	6,9	136,3	1,0	0,6	3,8	0,8	0,6	1,0	0,8	0,5	2,9	0,5	1,8	3,8	4 494
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,3	1,9	3,6	0,3	1,7	2,4	8,3	107,9	0,5	0,6	2,1	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	2,0	1,1	1,9	6,3	3 914
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	2,0	1,9	1,5	0,5	1,1	1,8	5,0	177,7	-0,1	-0,3	0,0	0,4	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0	1,0	2,0	4,7	3 723
CL Fabrication de matériels de transport	4,6	2,1	1,5	-0,9	3,8	2,3	6,8	359,3	1,9	2,0	7,2	0,5	0,2	0,7	0,5	0,6	2,1	2,8	2,0	4,7	4 240
29- Industrie automobile	2,0	1,2	2,1	-4,8	3,8	0,9	1,8	174,0	-0,6	-0,4	-2,4	-0,7	-0,6	-0,1	-0,4	-0,2	-1,4	3,5	1,6	3,4	3 751
30- Fab. autres matériels de transport	2,6	3,0	0,9	2,4	3,9	3,4	11,0	185,3	2,5	2,4	9,7	1,6	1,1	1,6	1,4	1,3	5,5	2,1	2,1	4,9	4 702
CM Autres industries manufacturières	2,9	2,4	1,2	1,3	0,9	2,2	5,7	296,8	1,4	1,5	5,9	0,5	0,4	0,6	0,5	0,5	2,0	0,2	1,7	3,5	3 273
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,6	4,8	1,5	2,3	1,3	2,3	7,6	180,4	0,9	1,0	4,4	0,3	0,5	0,8	0,5	0,6	2,5	0,6	1,7	5,2	4 880
EZ Production et distribution d'eau	1,5	1,7	1,6	1,2	0,8	1,7	5,4	166,5	1,2	0,4	3,1	0,5	0,4	0,6	0,7	0,2	1,9	0,1	1,2	3,3	3 075
FZ Construction	12,0	3,0	0,4	0,0	0,2	0,0	0,7	1 632,1	-3,8	-9,3	-20,9	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,6	-1,3	0,4	0,4	1,7	2 443
41- Construction de bâtiments	1,4	2,7	-0,8	-1,0	-2,1	-0,8	-4,8	155,2	-2,1	-2,1	-7,3	-0,9	-0,8	-1,1	-1,3	-1,3	-4,5	-0,7	0,4	-0,5	2 982
42- Génie civil	1,6	4,9	0,1	0,3	-0,2	3,5	3,7	180,7	0,4	0,3	1,4	-0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,8	-0,3	3,2	3,0	3 034
43- Travaux de construction spécialisés	9,0	2,7	0,6	0,1	0,7	-0,4	1,0	1 296,2	-2,1	-7,5	-15,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,2	-0,6	-1,1	0,8	-0,1	1,9	2 297
GZ Commerce, réparation auto	27,3	2,3	1,0	0,9	0,1	1,3	3,4	3 341,7	-3,2	2,3	8,8	0,2	0,1	0,2	-0,1	0,1	0,3	-0,2	1,3	3,0	2 727
45- Commerce et réparation auto moto 46- Commerce de gros,	3,6	2,5	1,0	1,3	0,6	1,8	4,7	444,7	3,4	2,4	10,8	0,2	0,4	0,7	0,8	0,5	2,5	-0,6	1,2	2,3	2 685
hors auto moto 47- Commerce de détail,	11,3	2,8	0,9	1,0	0,1	1,3	3,4	1 021,1	-0,7	-0,6	3,9	0,4	0,2	0,3	-0,1	-0,1	0,4	-0,1	1,4	2,8	3 702
hors auto moto	12,4	1,8	1,1	0,8	0,0	1,2	3,0	1 875,9	-5,8	0,5	-6,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0	-0,3	-0,2	1,3	3,2	2 206
HZ Transports et entreposage Hébergement et	13,1	3,4	0,3	0,0	0,2	4,3	4,7	1 473,8	3,0	3,0	7,1	0,4	-0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	-0,1	4,0	4,1	2 962
restauration	8,2 2,1	3,2	1,9 2,6	0,7	1,0	1,6 2,0	5,2 7,4	1 346,5	-13,3 -1,7	6,0	30,8	0,6	2,7	1,1	-1,0 -0,6	2,0	2,3 5,2	0,9	1,4	3,6	2 048
55- Hébergement 56- Restauration	6,1	1,8	1,7	0,7	1,9	1,4	4,5	1 048,7	-11,6	15,5	16,1	0,5	0,1	1,0	-1,1	1,5	1,6	1,0	1,3	3,7	1 946
JA Edition et audiovisuel	3,5	2,4	0,7	0,6	-0,9	2,5	2,9	247,9	-2,1	0,0	-3,7	0,9	-0,5	-0,1	-0.9	0.0	-1,5	-0,8	3,0	3,3	4 636
JB Télécommunications	1,6	1,8	1,1	-1,7	1.2	2,3	3,0	123,0	-1,0	-1,0	-3,8	-0,1	-0.8	-0.7	-0.8	-0.8	-3,0	2,0	3,2	6,2	4 263
JC Activités informatiques	8.0	2,7	1,0	0,7	0,5	1,4	3,6	582,9	-1,0	-0,5	1,0	0,6	0,4	0,0	-0,2	-0,1	0,2	0,5	1,5	3,0	4 562
Activités financières et	12,0	1,5	0,8	0,7	1,2	1,8	4,6	817,3	3,3	1,9	10,8	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	1,3	0,6	1,5	3,1	4 888
LZ Activités immobilières	2,5	1,1	-0,6	-0,9	-1,1	-0,1	-2,8	276,6	-2,9	-3,0	-12,0	-0,4	-0,6	-1,6	-1,0	-1,1	-4,2	-0,2	1,1	1,2	2 996
MΔ Activités juridiques, de	15,6	2,5	1,3	1,3	0,1	2,1	4,9	1 263,1	4,5	4,5	23,4	0,7	0,8	0,3	0,4	0,4	1,9	-0,3	1,7	2,8	4 131
MR Recherche et	1,6	3,1	0,6	1,0	0,1	1,1	3,0	112,9	0,2	0,3	0,6	1,0	-0,5	0,6	0,2	0,3	0,5	-0,2	1,0	2,3	4 682
Autres activités scientifiques	2,4	2,5	0,9	0,4	0,9	2,4	4,7	221,6	-1,1	0,7	-0,6	-0,2	-0,2	0,1	-0,5	0,3	-0,3	1,2	2,3	5,2	3 609
Activités de services	15,6	1,8	0,6	0,5	0,5	1,3	2,8	2 238,7	-15,3	16,6	-12,6	-0,3	-0,2	-0,4	-0,7	0,7	-0,6	0,8	0,3	3,0	2 308
OZ Administratifs	1,8	-0,2	1,1	0,8	0,6	3,6	6,3	190,0	0,1	2,1	1,3	-0,5	-0,2	-0,4	0,0	1,1	0,7	0,7	2,7	6,1	3 233
PZ Enseignement	2,7	2,0	1,1	1,3	0,0	1,2	4,0	397,5	0,1	1,6	5,0	0,2	0,5	0,3	0,0	0,4	1,3	-0,1	1,1	2,9	2 265
Activités pour la santé	5,4	2,0	0,8	1,5	0,2	0,9	4,0	638,4	3,3	4,4	12,3	-0,2	0,3	0,3	0,1	0,7	2,0	0,0	0,5	2,4	2 823
OR Action sociale et héberg.	8,1	3,1	0,0	0,7	1,1	1,3	3,2	1 342,6	5,6	9,0	31,1	0,3	0,4	0,4	0,3	0,7	2,4	-0,1	0,5	0,9	2 026
R7 Arts, spectacles et activités	2,8	3,5	-2,4	2,4	-2,6	7,7	4,9	350,7	-0,9	3,5	10,3	0,0	1,8	0,8	-0,3	1,0	3,0	-2,3	7,4	1,8	2 657
récréatives SZ Autres activités de services	3,3	2,1	0,8	0,5	1,0	1,1	3,6	521,5	-0,9	1,4	1,0	0,0	0,2	-0,1	-0,3	0,3	0,2	0,9	1,0	3,1	2 093
Total	180,5	2,1	0,8	0,6	0,5	1,8	3,9	20 289.6	-15,5	65,5	122,9	0,3	0,2	0,2	-0,1	0,3	0,2	0,9	1,6	3,2	2 969
Total hors intérimaires	174,9				0,6			19 533,9	-2,9	66,2	160,4		0,2	0,2			0,8				2 988
Associations	174,9	2,4 3,3	0,0	0,7 0,7	0,5	1,8	4,1 3,1	1 774,6	2,2	19,1	8,7	0,3 1,2	-0,6	-0,1	0,0	0,3	0,8	0,3 -0,3	1,6	3,1 2,2	2 253
CMPT palaira mayon par ti								1 / / 4,0	۷,۷	13,1	0,1	1,4	-0,0					-0,3			

 $SMPT = salaire \ moyen \ par \ tête, \ GT = glissement \ trimestriel, \ GA = glissement \ annuel$

^{*} Les séries de masse salariale et d'effectifs salariés au niveau NACE 38 sont labellisées par l'ASP.

Stat'ur N°382 – mai 2024



Les effectifs salariés progressent dans toutes les régions

Au premier trimestre 2024, les effectifs salariés progressent dans l'ensemble des régions de la métropole. Les effectifs sont stables en Bourgogne-Franche-Comté (+ 0,0 %) et en légère hausse dans le Grand-Est (+ 0,1 %) et la Corse (+ 0,1 %). La progression des effectifs est *a contrario* marquée dans les régions Occitanie (+ 0,4 %), Normandie (+ 0,4 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,4 %), Bretagne (+ 0,5 %) et Ile-de-France (+ 0,5 %). Elle s'établit à 0,2 % en Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes et Centre Val de Loire, et à 0,3 % dans les Hauts-de-France et en Pays de la Loire.

Le secteur de l'industrie crée des postes dans la plupart des régions. La hausse des effectifs salariés est plus affirmée dans les régions Corse (+ 0,7 %), Occitanie (+ 0,6 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,4 %), Centre (+ 0,4 %) et lle-de-France (+ 0,3 %). En revanche, ils se replient dans la région Grand-Est (- 0,2 %).

Le secteur de la construction perd des salariés dans la quasitotalité des régions de métropole ce trimestre. La diminution des effectifs est particulièrement marquée en Corse (- 1,3 %), en Nouvelle Aquitaine (- 0,7 %), en Occitanie (- 1,5 %) et en région Centre (- 0,9 %). Les effectifs sont quasi stables en Normandie (+ 0,1 %).

Dans le commerce, les effectifs salariés sont quasiment stables sur l'ensemble des régions métropolitaines ce trimestre. Les effectifs se stabilisent en Auvergne-Rhône-Alpes, lle-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Grand-est. Ils baissent en Bourgogne-Franche-Comté (- 0,2 %) et en région Centre (- 0,3 %). Toutefois, ces effectifs augmentent en Corse (+ 0,7 %), Bretagne (+ 0,4 %) et Normandie (+ 0,3 %).

Les effectifs salariés du secteur de l'hébergement-restauration croissent dans toutes les régions à l'exception de la Corse où ils baissent de 0,3 % au premier trimestre 2024. Les effectifs sont particulièrement dynamiques dans le Grand-est (+ 1,9 %), Paysde Loire (+ 2,3 %), Bretagne (+ 2,3 %) et en Nouvelle-Aquitaine (+ 2,3 %).

Dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom), les effectifs salariés progressent de 0,9 % en Guyane, de 0,4 % en Martinique, de 0,5 % à la Réunion et de 0,1 % en Guadeloupe.

En Guyane, l'hébergement-restauration (+ 1,7 %), l'intérim (+ 2,1 %) et la construction (+ 2,5 %) sont particulièrement dynamiques. En Guadeloupe, les effectifs de l'intérim augmentent fortement (+ 4,0 %) mais ils se contractent nettement dans l'hébergement-restauration (- 0,6 %) et l'industrie (- 1,1 %). En Martinique, le secteur de l'intérim croît aussi fortement (+ 3,9 %). Les effectifs baissent dans l'hébergement-restauration (- 0,3 %) et sont stables dans l'industrie (+ 0,0 %). Enfin, à la Réunion, les effectifs progressent dans l'industrie (+ 0,1 %) et le commerce (+ 0,4 %) mais se contractent dans l'intérim (- 1,6 %) et la construction (- 0,2 %).

Sur le trimestre, la masse salariale croît dans toutes les régions métropolitaines à des rythmes compris entre + 1,1 % (en Corse) et + 2,1 % (en Ile-de-France). En Outre-mer, l'évolution est comprise entre + 1,1 % (en Guyane) et + 1,7 % (à la Réunion).

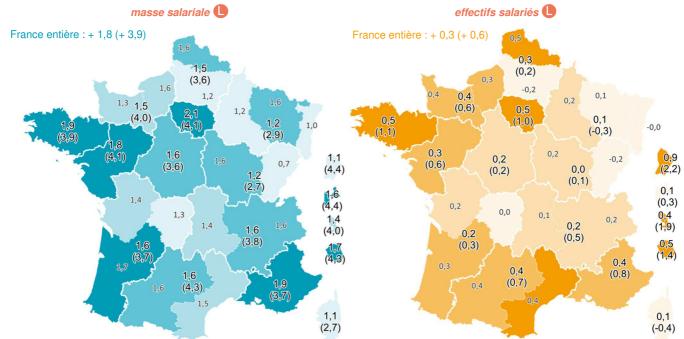
Djibrine Barka Adoum, Maël Buron, Gilles Capon, Eleni Kosma, Sylvain Mahourdeau, Sébastien Waligora

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (Desar)

Arnaud Boulliung Urssaf d'Alsace

CARTES 1

Glissement trimestriel en % (et glissement annuel entre parenthèses) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2024



Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 2

Révisions par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les quatre derniers trimestres

Ce trimestre, les révisions sont imputables à la mise à fiabilisation annuelle des données* (ligne (1)), à la mise à jour des modèles de désaisonnalisation (ligne (2)) ainsi qu'aux corrections trimestrielles habituelles (ligne (3)).

* À la différence de la fiabilisation trimestrielle qui se concentre plus particulièrement sur les deux ou trois dernières périodes, la fiabilisation annuelle consiste en une opération de plus grande ampleur qui reconsidère l'ensemble de l'historique de l'établissement. Elle permet ainsi de garantir l'homogénéité des vérifications effectuées au cours de l'année.

Note de lecture : par rapport à la publication du 29 février 2024, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la hausse de 1 500 postes pour le quatrième trimestre 2023 et à la baisse de 18 200 postes pour le troisième trimestre. En termes de pourcentage, l'évolution n'a pas été révisée pour le quatrième trimestre 2023 et a diminué de 0,1 point pour le troisième. Ces révisions sont principalement dues aux corrections de la fiabilisation annuelle.

			Masse s	salariale)			Е	ffectifs	salarié	s		
				pourcer				illiers			oints de		
		2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4
	(1)	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,2	0,8	-1,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	(2)	-0,1	-0,3	0,2	0,3	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Industrie	(3)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	-0,6	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	-0,1	-0,2	0,1	0,3	0,1	1,3	-1,6	0,9	0,0	0,0	-0,1	0,0
	(1)	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,6	2,0	-3,0	1,2	-0,1	0,1	-0,2	0,1
0	(2)	0,0	0,4	-0,2	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction	(3)	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	-0,1	0,4	-1,7	0,1	0,0	0,0	-0,1
	Total	0,0	0,4	-0,2	-0,3	-0,5	1,9	-2,6	-0,4	0,0	0,1	-0,2	0,0
	(1)	0,0	0,0	0,0	0,0	-8,1	16,8	-23,4	12,6	-0,1	0,1	-0,2	0,1
Tertiaire hors	(2)	-0,1	0,1	0,0	0,0	2,2	-4,1	10,3	-9,3	0,0	0,0	0,1	-0,1
intérimaires	(3)	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,6	8,9	-0,9	-2,3	0,0	0,1	0,0	0,0
	Total	-0,1	0,1	0,0	0,0	-10,6	21,6	-13,9	1,0	-0,1	0,1	-0,1	0,0
	(1)	0,0	0,0	0,0	0,0	-9,9	19,6	-27,4	14,9	-0,1	0,1	-0,1	0,1
Total hors	(2)	-0,1	0,0	0,0	0,0	2,1	-4,0	10,4	-9,4	0,0	0,0	0,1	0,0
intérimaires	(3)	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,2	9,2	-1,1	-4,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	-0,1	0,0	0,0	0,1	-11,0	24,9	-18,2	1,5	-0,1	0,1	-0,1	0,0
	(1)	0,8	-0,1	-0,1	-0,4	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérimaires	(2)	-0,8	-0,1	0,1	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-
inteninales	(3)	0,0	0,0	0,0	0,0	-	_		-	_	-	-	-
	Total	0,0	-0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tertiaire	Total	-0,1	0,1	0,0	0,1	-10,6	21,6	-13,9	1,0	-0,1	0,1	-0,1	0,0
Total	Total	-0,1	0,0	0,0	0,1	-11,0	24,9	-18,2	1,5	-0,1	0,1	-0,1	0,0

Source : Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

	Secteurs d'activité	Masse s	alariale		Effectifs	salariés	
		en points de	pourcentage	en mi	lliers	en points de	pourcentage
	(NACE38)	2023 T3	2023 T4	2023 T3	2023 T4	2023 T3	2023 T4
BZ	Industries extractives	0,2	-0,2	0,0	0,0	-0,1	-0,1
CA	Industries agro-alimentaires	0,0	0,1	-0,4	0,2	-0,1	0,0
СВ	Habillement, textile et cuir	0,0	0,1	-0,3	-0,1	-0,2	-0,1
CC	Bois et papier	0,0	0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0
CD	Cokéfaction et raffinage	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1
CE	Industrie chimique	0,0	0,5	-0,1	1,0	-0,1	0,7
CF	Industrie pharmaceutique	-0,1	-0,4	-0,1	0,0	-0,1	0,0
CG	Industrie des plastiques	0,0	0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0
CH	Métallurgie et fab. de produits métal.	0,0	-0,2	-0,1	-0,3	0,0	-0,1
CI	Fab. de produits informatiques, électr. et optiques	0,2	0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
CJ	Fabrication d'équipements élec.	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1
CK	Fabrication machines et équip. n.c.a.	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
CL	Fabrication de matériels de transport	1,0	1,7	0,1	0,0	0,0	0,0
CM	Autres industries manufacturières	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
DZ	Produc. et distribution d'électricité, gaz	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EZ	Production et distribution d'eau	0,0	0,0	-0,1	0,1	-0,1	0,0
FZ	Construction	-0,2	-0,3	-3,9	-0,2	-0,2	0,0
GZ	Commerce, réparation auto moto	0,0	-0,1	-17,0	6,8	-0,5	0,2
HZ	Transports et entreposage	0,0	0,0	-1,8	0,1	-0,1	0,0
IZ	Hébergement et restauration	0,0	0,1	1,2	-3,5	0,1	-0,3
JA	Edition et audiovisuel	0,0	0,1	-0,3	1,2	-0,1	0,5
JB	Télécommunications	0,1	0,4	0,2	0,4	0,1	0,3
JC	Activités informatiques	-0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
KZ	Activités financières et d'assurance	0,1	0,2	-0,4	-0,3	0,0	0,0
LZ	Activités immobilières	-0,1	-0,2	-1,0	-1,7	-0,3	-0,6
MA	Activités juridiques, de conseil	-0,1	0,0	-1,0	-0,1	-0,1	0,0
MB	Recherche et développement	0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
MC	Autres activités scientifiques et tech.	0,0	0,2	-0,4	0,5	-0,2	0,2
NZ	Activités de services administratifs	-0,1	0,4	10,2	-3,9	0,5	-0,2
OZ	Administration publique	0,3	-0,4	-0,1	-0,3	0,0	-0,2
PZ	Enseignement	-0,1	0,1	-0,6	1,0	-0,2	0,2
QA	Activités pour la santé humaine	0,1	0,2	-1,0	0,1	-0,2	0,0
QB	Action sociale et héberg. médico-social	0,0	0,0	1,2	-1,3	0,1	-0,1
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	0,0	0,0	-0,6	2,5	-0,2	0,7
SZ	Autres activités de services	-0,1	0,0	-0,9	0,4	-0,2	0,1
	Total	0,0	0,1	-18,1	2,4	-0,1	0,0
	Total hors intérim	0,0	0,1	-19,0	2,0	-0,1	0,0

Note de lecture : ce tableau présente les révisions globales au niveau sectoriel. Celles-ci intègrent les effets liés aux corrections sur les séries brutes et ceux relatifs à l'estimation de la CVS.



ENCADRÉ 3

Révision de l'estimation provisoire de l'évolution de la masse salariale du premier trimestre 2024

L'évolution de la masse salariale fait l'objet d'une estimation précoce publiée dans le Baromètre économique de l'Urssaf Caisse nationale diffusé la semaine précédant la présente publication. Cette estimation peut donner lieu à de légères révisions.

Note de lecture : par rapport à l'estimation provisoire publiée dans le Baromètre économique du 22 mai 2024, le glissement trimestriel au premier trimestre 2024 de la masse salariale hors primes exceptionnelles n'a pas été révisé. Celui incluant les primes a été révisé de 0,1 point à la baisse. Le glissement annuel de la masse salariale hors primes exceptionnelles n'a pas été révisé, comme celui les incluant.

	Hors prin	nes exception	nelles	Y compris p	rimes excepti	onnelles
	Baromètre mai 2024	Stat'Ur mai 2024	Révision	Baromètre mai 2024	Stat'Ur mai 2024	Révision
Glissement trimestriel	1,8 %	1,8 %	+0,0 pt	0,6 %	0,5 %	-0,1 pt
Glissement annuel	3,9 %	3,9 %	+0,0 pt	3,4 %	3,4 %	+0,0 pt

Source : Urssaf

ENCADRÉ 4

Évolutions de la masse salariale et du salaire moyen par tête intégrant la prime de partage de la valeur, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et la prime covid-19

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette déplafonnée de cotisations de sécurité sociale (cf. sources et méthodologie). Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée en août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée en décembre 2018, ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime de partage de la valeur (PPV) peut être versée depuis juillet 2022. Jusqu'à fin décembre 2023 elle était exonérée de prélèvements sociaux et d'impôts dans la limite de 3 000 € (6 000 € en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à trois fois la valeur du Smic. Depuis le 1er janvier 2024, elle reste exonérée de cotisations sociales, donc exclue de l'assiette déplafonnée, mais est dorénavant soumise à impôt sur le revenu. Elle est également soumise à CSG-CRDS sauf pour les salariés des entreprises de moins de 50 salariés dont la rémunération est inférieure à trois fois la valeur du Smic. Et, pour les rémunérations supérieures, elle est aussi soumise à forfait social dans les entreprises de plus de 250 salariés.

La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) instituée en décembre 2018 et reconduite jusqu'en décembre 2020 puis de juin 2021 à mars 2022. Son plafond de 1 000 € était doublé en cas de mise en œuvre d'un accord d'intéressement.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 et 1 500 euros, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

0,50 milliard d'euros de primes exceptionnelles ont été versés aux salariés du secteur privé au premier trimestre 2024 ; 2,67 milliards d'euros l'avaient été au quatrième trimestre 2023. La hausse de la masse salariale primes comprises s'établit ainsi à + 0,5 % sur le trimestre (contre + 1,8 % hors primes). L'augmentation sur un an est ramenée à + 3,4 % (contre + 3,9 % hors primes) compte tenu du montant de primes plus élevé au premier trimestre 2023 (1,23 milliard d'euros). Le SMPT primes comprises augmente de 0,3 % ce trimestre (après + 1,4 % au troisième trimestre 2023) et de 2,7 % sur un an.

Tableau 3a - évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)

		V	lasse	salari	ale					ŀ	Effectifs	salar	iés 👢					SMPT			
Grands secteurs	Niveau (Md€)		Evolution	ons en GT	pource	entage	GA	Niveau (milliers)	Evoluti sur 3		milliers sur 1 an		Evoluti	ons en GT	pourc	entage	e GA	G (%		GA (%)	Niveau moyen (€)
	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2024 T1	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2024 T1
Industrie	33,3	0,8	1,1	0,2	2,1	1,0	4,4	3 171	9,2	6,5	32,9	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	1,1	1,6	0,8	3,3	3 507
Construction	12,0	0,7	0,2	0,3	2,0	-2,1	0,4	1 632	-3,8	-9,3	-20,9	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,6	2,4	2,2	-1,7	1,4	2 453
Tertiaire	135,7	0,9	0,5	0,7	1,6	0,7	3,4	15 487	-20,9	68,3	110,9	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,4	5,0	1,3	0,4	2,7	2 924
Tertiaire hors intérimaires	130,1	1,0	0,6	0,8	1,7	0,7	3,7	14 731	-8,3	69,0	148,4	0,3	0,3	0,3	-0,1	0,5	4,8	1,3	0,4	2,6	2 946
Intérimaires	5,6	0,7	-0,7	-1,4	-0,5	0,0	-2,6	756	-12,6	-0,7	-37,5	-2,1	-1,2	-1,9	-1,6	-0,1	7,7	0,7	0,7	3,5	2 488
Total	181,0	0,9	0,6	0,6	1,7	0,5	3,4	20 290	-15,5	65,5	122,9	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,3	0,6	1,4	0,3	2,7	2 977
Total hors intérimaires	175,4	0,9	0,6	0,6	1,8	0,5	3,6	19 534	-2,9	66,2	160,4	0,3	0,2	0,3	0,0	0,3	4,0	1,5	0,3	2,7	2 996

^{*} SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel



TABLEAU 3b - évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par secteurs d'activité détaillés (y compris prime de partage de la valeur, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime covid-19)

			Masse	e salar	riale					Ff	ectifs s	alarié		*					SM	PT	
	Niveau			ons en		ontago		Niveau	Evolut		milliers		_	nc on	pource	ontago		G		GA	Niveau
Secteurs d'activité	(Md€)		LVOIULI	GT	pource	anaye	GA	(milliers)	sur 3		sur 1 an		volutic	GT	pource	enlage	GA	(%		(%)	moyen (€)
(NACE38 enrichie)	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2024 T1	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2023 T4	2024 T1	2024 T1	2024 T1
BZ Industries extractives	0,2	3,3	-6,0	3,1	1,8	1,1	-0,2	20,8	0,1	-0,2	-0,2	-0,4	-0,4	0,1	0,3	-0,8	-0,8	1,7	1,1	0,3	3 472
CA Industries agro-alimentaires	4,6	1,5	0,8	0,9	1,1	2,0	4,8	585,7	2,0	3,1	6,8	0,1	0,2	0,1	0,3	0,5	1,2	0,7	1,5	3,8	2 609
CB Habillement, textile et cuir	1,0	5,2	-2,1	1,7	1,0	3,7	4,4	110,3	0,2	-0,3	1,2	0,6	0,7	0,5	0,2	-0,3	1,1	0,5	3,7	2,7	2 953
CC Bois et papier	1,4	-0,7	0,5	-0,1	1,1	-0,2	1,2	158,7	-0,7	-0,9	-3,1	-0,3	-0,5	-0,4	-0,4	-0,6	-1,9	1,4	0,3	3,0	3 001
CD Cokéfaction et raffinage	0,1	-14,3	3,2	-0,7	12,2	-5,5	8,7	8,8	0,0	0,0	0,1	-0,5	0,1	0,6	0,3	0,1	1,1	11,6	-5,6	7,8	5 516
CE Industrie chimique	2,0	1,1	-0,2	0,7	1,1	0,5	2,1	151,0	0,1	0,2	1,3	0,1	0,4	0,2	0,1	0,1	0,9	0,7	0,7	1,4	4 373
CF Industrie pharmaceutique	1,2	2,6	0,8	1,6	0,9	1,7	5,2	87,1	0,8	0,8	3,3	1,1	0,9	1,1	0,9	0,9	3,9	-0,1	0,6	1,4	4 595
CG Industrie des plastiques	2,5	0,1	1,6	-1,6	3,0	-1,9	1,0	249,1	-0,4	-1,5	-3,4	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,6	-1,3	3,1	-1,4	2,3	3 298
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,6	-0,3	1,9	0,0	1,4	0,1	3,3	374,5	0,3	-0,4	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,1	0,1	1,1	0,3	3,3	3 184
CI Fab. de produits informat., électroniques et optiques	1,8	1,0	1,0	1,3	1,9	1,9	6,2	136,3	1,0	0,6	3,8	0,8	0,6	1,0	0,8	0,5	2,9	0,9	1,4	3,1	4 502
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,3	0,7	2,8	0,1	2,9	1,8	7,7	107,9	0,5	0,6	2,1	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	2,0	2,2	1,3	5,7	3 943
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	2,0	1,0	1,0	0,4	1,8	0,9	4,2	177,7	-0,1	-0,3	0,0	0,4	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0	1,7	1,0	3,9	3 734
CL Fabrication de matériels de transport	4,6	-0,7	0,5	-0,8	4,3	1,7	5,7	359,3	1,9	2,0	7,2	0,5	0,2	0,7	0,5	0,6	2,1	3,3	1,4	3,6	4 247
29- Industrie automobile	2,0	-0,8	1,5	-4,6	4,6	-0,4	0,9	174,0	-0,6	-0,4	-2,4	-0,7	-0,6	-0,1	-0,4	-0,2	-1,4	4,3	0,4	2,5	3 757
30- Fab. autres matériels de transport	2,6	-0,7	-0,4	2,4	4,0	3,3	9,7	185,3	2,5	2,4	9,7	1,6	1,1	1,6	1,4	1,3	5,5	2,3	2,0	3,7	4 711
CM Autres industries manufacturières	2,9	0,6	0,8	1,3	2,3	0,7	5,1	296,8	1,4	1,5	5,9	0,5	0,4	0,6	0,5	0,5	2,0	1,6	0,2	3,0	3 284
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,6	4,0	3,8	-1,4	1,4	2,0	6,0	180,4	0,9	1,0	4,4	0,3	0,5	0,8	0,5	0,6	2,5	0,7	1,4	3,6	4 884
EZ Production et distribution d'eau	1,5	0,2	1,4	1,2	2,0	0,4	5,1	166,5	1,2	0,4	3,1	0,5	0,4	0,6	0,7	0,2	1,9	1,3	-0,1	2,9	3 079
FZ Construction	12,0	0,7	0,2	0,3	2,0	-2,1	0,4	1 632,1	-3,8	-9,3	-20,9	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,6	-1,3	2,2	-1,7	1,4	2 453
41- Construction de bâtiments	1,4	1,1	-1,1	-0,8	-0,9	-2,3	-5,1	155,2	-2,1	-2,1	-7,3	-0,9	-0,8	-1,1	-1,3	-1,3	-4,5	0,5	-1,0	-0,9	2 990
42- Génie civil	1,6	3,4	-0,1	0,3	0,9	2,3	3,5	180,7	0,4	0,3	1,4	-0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,8	0,8	2,0	2,8	3 038
43- Travaux de construction spécialisés	9,0	0,1	0,4	0,5	2,7	-2,8	0,7	1 296,2	-2,1	-7,5	-15,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,2	-0,6	-1,1	2,8	-2,4	1,6	2 307
GZ Commerce, réparation auto	27,4	0,8	0,8	0,9	1,2	0,2	3,1	3 341,7	-3,2	2,3	8,8	0,2	0,1	0,2	-0,1	0,1	0,3	0,8	0,2	2,7	2 736
45- Commerce et réparation auto moto	3,6	0,7	0,9	1,2	2,1	0,2	4,5	444,7	3,4	2,4	10,8	0,2	0,4	0,7	0,8	0,5	2,5	0,9	-0,4	2,0	2 693
46- Commerce de gros, hors auto moto 47- Commerce de détail,	11,4	1,1	0,6	0,9	1,2	0,1	3,0	1 021,1	-0,7	-0,6	3,9	0,4	0,2	0,3	-0,1	-0,1	0,4	1,0	0,2	2,4	3 714
hors auto moto	12,5	0,5	0,9	0,8	0,9	0,2	2,8	1 875,9	-5,8	0,5	-6,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0	-0,3	0,7	0,3	3,0	2 213
HZ Transports et entreposage Hébergement et	13,1	2,0	0,2	-0,1	1,3	3,1	4,5	1 473,8	3,0	3,0	7,1	0,4	-0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	1,0	2,9	3,9	2 967
restauration	8,2	1,0	1,8	0,8	1,9	0,6	5,1	1 346,5	-13,3	21,4	30,8	0,6	0,7	1,1	-1,0	1,6	2,3	1,8	0,4	3,5	2 053
55- Hébergement 56- Restauration	2,1 6,1	1,2 0,9	2,3 1,6	0,8	3,4 1,3	0,4	7,2 4,4	297,9 1 048,7	-1,7	6,0 15,5	14,7	0,5	0,1	1,0	-0,6 -1,1	2,0 1,5	5,2 1,6	2,0	0,1	2,8 3,6	2 416 1 950
JA Edition et audiovisuel	3,5	1,5	0,4	0,7	0,0	1,6	2,5	247,9	-2,1	0,0	-3,7	0,0	-0,5	-0,1	-0,9	0,0	-1,5	0,1	2,1	2,9	4 645
JB Télécommunications	1,6	-0,3	0,8	-1,8	1,6	1,8	2,5	123,0	-1,0	-1,0	-3,8	-0,1	-0,8	-0,7	-0,8	-0,8	-3,0	2,4	2,8	5,7	4 265
JC Activités informatiques	8,0	2,0	0,8	0,7	1,2	0,6	3,3	582,9	-1,0	-0,5	1,0	0,6	0,4	0,0	-0,2	-0,1	0,2	1,2	0,8	2,7	4 568
K7 Activités financières et	12,0	-0,4	-0,6	0,5	3,8	-0,8	3,0	817,3	3,3	1,9	10,8	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	1,3	3,3	-1,1	1,5	4 900
LZ Activités immobilières	2,5	-0,3	-1,0	-1,1	0,1	-1,3	-3,2	276,6	-2,9	-3,0	-12,0	-0,4	-0,6	-1,6	-1,0	-1,1	-4,2	1,0	-0,1	0,7	3 006
Activités juridiques, de	15,7	0,7	1,1	1,3	1,5	0,5	4,6	1 263,1	4,5	4,5	23,4	0,7	0,8	0,3	0,4	0,4	1,9	1,1	0,2	2,4	4 143
MR Recherche et	1,6	1,6	0,6	0,8	1,0	0,3	2,7	112,9	0,2	0,3	0,6	1,0	-0,5	0,6	0,2	0,3	0,5	0,5	0,2	2,0	4 691
MC Autres activités scientifiques	2,4	1,2	0,5	0,4	2,2	1,1	4,3	221,6	-1,1	0,7	-0,6	-0,2	-0,2	0,1	-0,5	0,3	-0,3	2,5	0,9	4,8	3 618
NZ Activités de services	15,6	1,1	0,3	0,3	1,1	0,7	2,6	2 238,7	-15,3	16,6	-12,6	-0,3	-0,2	-0,4	-0,7	0,7	-0,6	1,4	-0,2	2,7	2 313
OZ Administratifs	1,8	-1,4	1,0	0,8	1,5	2,7	6,1	190,0	0,1	2,1	1,3	-0,7	-0,2	-0,3	0,0	1,1	0,7	1,6	1,8	5,9	3 235
PZ Enseignement	2,7	0,4	1,1	1,3	1,5	-0,2	3,7	397,5	0,4	1,6	5,0	0,2	0,5	0,3	0,0	0,4	1,3	1,2	-0,3	2,6	2 272
ΩΔ Activités pour la santé	5,4	0,1	0,9	1,4	2,6	-1,1	3,9	638,4	3,3	4,4	12,3	-0,2	0,3	0,4	0,5	0,7	2,0	1,7	-1,5	2,3	2 831
OR Action sociale et héberg.	8,1	2,4	-0,1	0,7	1,9	0,5	3,0	1 342,6	5,6	9,0	31,1	0,2	0,5	0,4	0,4	0,7	2,4	0,7	-0,1	0,8	2 030
R7 Arts, spectacles et activités	2,8	1,8	-2,3	2,3	-1,1	6,0	4,8	350,7	-0.9	3,5	10,3	0,0	1,8	0,4	-0,3	1,0	3,0	-0,9	5,7	1,6	2 663
SZ Autres activités de services	3,3	0,4	0,6	0,5	2,8	-0,6	3,3	521,5	-0,3	1,4	1,0	0,5	0,2	-0,1	-0,3	0,3	0,2	2,6	-0,7	2,8	2 100
Total	181,0	0,9	0,6	0,5	1,7	0,5	3,4	20 289,6	-15.5	65,5	122,9	0,3	0,2	0,2	-0,1	0,3	0,6	1,4	0,7	2,7	2 977
Total hors intérimaires	175,4	0,9	0,6	0,6	1,8	0,5	3,6	19 533,9	-2,9	66,2	160,4	0,2	0,2	0,2	0,0	0,3	0,8	1,5	0,3	2,7	2 996
Associations	11,9	1,7	0,0	0,6	2,1	0,3	2,8	1 774,6	2,2	19,1	8,7	1,2	-0,6	-0,1	0,0	1,1	0,5	1,2	-0,3	2,0	2 259
ASSOCIATION IS	11,9	1,7	0,0	0,0	۷,۱	0,2	2,0	1 / / 4,0	۷,۷	13,1	0,7	1,2	-0,0	-0, 1	0,1	1,1	0,5	1,2	-0,3	۷,0	2 200

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

 $^{^{\}star}$ La série d'effectifs salariés au niveau NACE 38 est labellisée par l'ASP.

masse salariale effectifs salariés France entière : + 0,5 (+ 3,4) France entière : + 0,3 (+ 0,6) 0.1 0.3 (3,1)(0,2)-0,0 -0,2 0,2 - 0,50,4 0,1 (2.4)(0,6)0.5 0.1 (1,0)-0,0 (-0,3)(3,9)-0,9 (2,5)-0,5 0.2 (0,6)0,2 (2,4)0,0 (2,2)(0,2)(3,9)(0,1)0,3 0,1 (3,2)(0,3)0,2 -0.2 0.0 0,3 0,2 (3,4)(1,9)0.4 0.2 0,2 (0,5)(4,1)0,8 0,5(1,4)(0,3)(3.5)0.4 0,3 (0.8)-0.0(3,4)(0,7)0.4 (4,1)0,1 0.1 (3,7)(-0.4)

CARTES 1b – Glissement trimestriel en % (glissement annuel entre parenthèses) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) au premier trimestre 2024

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allégements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La DSN est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles au niveau des contrats de travail sur lesquelles la chaîne de production Urssaf se base pour calculer les effectifs de l'établissement. A compter de la publication relative au premier trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. Les données présentées ici sont donc

provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après

Stat'ur N°382 - mai 2024



correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés au cours de l'année. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

La déclinaison des effectifs salariés se base sur les caractéristiques des individus (sexe et âge) ou des contrats qui sont pris en compte dans le calcul de l'effectif de l'établissement. Ces informations sont mises en cohérence avec les corrections qui sont appliquées au cours des opérations de fiabilisation des données. La désaisonnalisation des indicateurs déclinés selon les caractéristiques individuelles est réalisée de façon indépendante des séries puis recalées sur le niveau des ETE. Elle est réalisée sur les séries trimestrielles.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, la prime dite Covid et la prime de partage de la valeur ne sont donc pas comprises dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération

non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'effectif du dernier jour ouvré du trimestre ; sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demisomme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme .

Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur <u>www.urssaf.org</u> dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.

